

Direction  
Départementale  
des Territoires  
Dordogne

Cité administrative  
Rue du 26<sup>e</sup> régiment  
d'Infanterie  
24024 PÉRIGUEUX  
cedex Tél : 05.53.45.56.00

**Fiche d'instruction n°80**  
Périgueux, le 16 mars 2023

**Anaïs ESCAVI**  
*Paysagiste-Conseil de l'État*

**Benoît ENGEL**  
*Architecte-Conseil de l'État*

---

**Objet : Centrale Photovoltaïque au sol – Coulounieix-Chamiers**

---

**Demandeur(s) : Romain Lortholary, Caroline Lafaye**

---



Visite de site fait en compagnie de Caroline Lafaye et Marie Fuzeau.

Le site se situe à l'Ouest de l'agglomération en entrée de la zone urbaine.

Il se développe dans l'axe de la longue ligne droite de l'avenue de l'Industrie. La zone d'implantation est prévue sur une décharge de matériaux inertes en promontoire d'un site vallonné en prolongement du plateau ainsi que sur une fine bande au pied du remblai. Le projet prévoit de se prolonger à l'Est sur un terrain de prairie en pente forte sur une topographie entièrement différente.

La partie Est de projet: Le terrain est naturel, non dégradé, il joue un rôle paysager important dans la lecture de l'entrée de l'agglomération. L'ourlet de boisement de qualité qui le ceinture joue un rôle transitionnel dans l'accompagnement paysager de la lisière urbaine. Il est impératif de conserver cette

trame paysagère dans son emprise et son volume. L'implantation sur cette partie du site n'est en aucun cas compatible avec un élagage (mentionné dans le document) à 4 m des pins présents au Sud et des feuillus à l'Est le long de la voie d'entrée de la zone urbaine. Ces arbres existants doivent être impérativement protégés y compris réglementairement (EBC?).

La partie basse du remblai: On s'étonne que la topographie de la décharge soit encore en évolution à ce jour (déversements constatés le jour de la visite). Cela interroge sur la justesse et la réalité des coupes sur le terrain dans le document de demande de PC. La zone de plateau y semble plus étendue et la partie basse du terrain amoindrie. Le talus de remblai semble peu stable aujourd'hui, très pentu et présente des zones de glissement. La zone basse du talus est-elle susceptible de recevoir des installations PV? De même, la zone haute ne risque-t-elle pas de s'éroder ? Si la zone basse est maintenue pour une implantation, le talus doit être fixé en activant sa végétalisation par semis hydraulique d'une couverture herbeuse, arbustive et arborée. Cette intervention paysagère doit être la moins artificielle possible (pas de bâche) de manière à intégrer ce talus brutal qui ne correspond pas au profil topographique du vallon et ainsi améliorer la qualité paysagère du coteau.

La partie haute sur le remblai : Si le traitement du talus du remblai était réellement traité comme mentionné ci-dessus, la visibilité sur les panneaux PV implantés sur le remblai serait amoindrie.

Il est impératif que la clôture ceinturant le site soit positionnée entre la centrale et les espaces boisés ou de haies de manière à être masquée par ces derniers en particulier le long de l'avenue de l'Industrie. La teinte de la clôture, des piquets de clôture, des postes électriques etc... doit être plus neutre et naturel, emprunter un vocabulaire agricole et non industriel (acier galvanisé de maille à mouton, poteaux bois, postes de teinte brun foncé).

Le choix des points de vue pour les perspectives d'intégration est très à l'avantage du projet et ne correspond pas à l'impact réel du projet lorsque l'on chemine aux abords du site. Une vue prise plus en hauteur au Sud et face au terrain laisse présager une visibilité en surplomb beaucoup plus importante de la centrale.

Même si une partie du projet est située sur un sol déjà dégradé, il est regrettable que le projet ne considère aucunement la qualité paysagère existante du vallon et ne recherche même pas à profiter de cette centrale pour améliorer ce qui déjà le dégrade aujourd'hui, à savoir l'impact du talus de remblai. Pourtant l'étude d'impact mentionne et reproduit même les blocs diagrammes des entités paysagères du Périgord central mais sans jamais en faire l'analyse et en tirer un bénéfice pour enrichir et améliorer la qualité du projet.

**Avis : Favorable sous réserve de la prise en compte des remarques émises ci-dessus.**

